

Salon Franco-Espagnol de l'Emploi, de la Formation
et de l'entrepreneuriat,
pour les hispaniques d'ici et d'ailleurs !

5^{ème} Édition
Paris 2018

MELIÀ LA DÉFENSE PARIS

Lundi 19 novembre 2018

DOSSIER DE PARTICIPATION

S
20 18
E



España
Francia

CÁMARA OFICIAL DE COMERCIO DE ESPAÑA EN FRANCIA
CHAMBRE OFFICIELLE DE COMMERCE D'ESPAGNE EN FRANCE

EMPLEO FRANCIA

www.empleofrancia.com



España
Francia

CÁMARA OFICIAL DE COMERCIO DE ESPAÑA EN FRANCIA
CHAMBRE OFFICIELLE DE COMMERCE D'ESPAGNE EN FRANCE

5^{ème} SALON DE L'EMPLOI FRANCO-ESPAGNOL DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRENARIAT



19 NOVEMBRE 2018



COCEFParis



COCEFOficial

Linked



DE 9H00 À 18H00

MELIÀ LA DÉFENSE PARIS



Eplanade de La Défense

info@empleofrancia.com

EMPLEO FRANCIA



5^{ème} Édition du Salon Franco-Espagnol de l'Emploi de la Formation et de l'entrepreneuriat

Qui sommes nous ?

Le Salon Franco Espagnol de l'Emploi, de la Formation et de l'entrepreneuriat, pour sa 1^{ère} Édition en 2017, provient de la continuité et reconversion du Forum de l'Emploi Franco Espagnol (et de ses trois éditions précédentes; dont deux réalisées à Paris et une à Lyon).

Le projet a été développé il y a trois ans par la **Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France**, en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Peu à peu le Salon est devenu le premier salon de l'emploi spécialisé dans les profils ayant un haut niveau de qualification et langues (français, espagnol).

Nous avons accueilli environ :
4 500 candidats &
150 entreprises participantes.



CHIFFRES PARIS 2017

- 975 candidats
- 30aine d'exposants

Pourquoi devenir exposant ?

- 1- C'est un forum de l'emploi unique, capable d'offrir des profils qualifiés,
- 2- Grande reconnaissance. accompagnement dans la croissance de l'entreprise et sa marque.
- 3- Créer une large base de données avec des profils qualifiés de qualité
- 4- Networking-mise en relation pour les entreprises participantes
- 5- Communiquer et donner du rayonnement à son entreprise



TYPE DE PROFIL / CANDIDAT



Expert Alliance
EXECUTIVE SEARCH

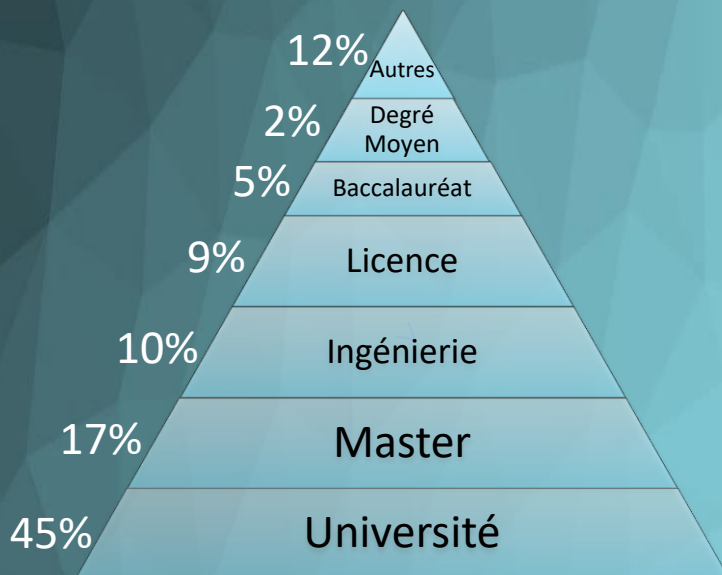


56% < à 35 ans



31 Pays représentés

33% Espagnols



39% Français

OÙ AURA LIEU LE SALON ?

Il se déroulera dans les salons de l'Hôtel Meliá de La Défense (Paris).

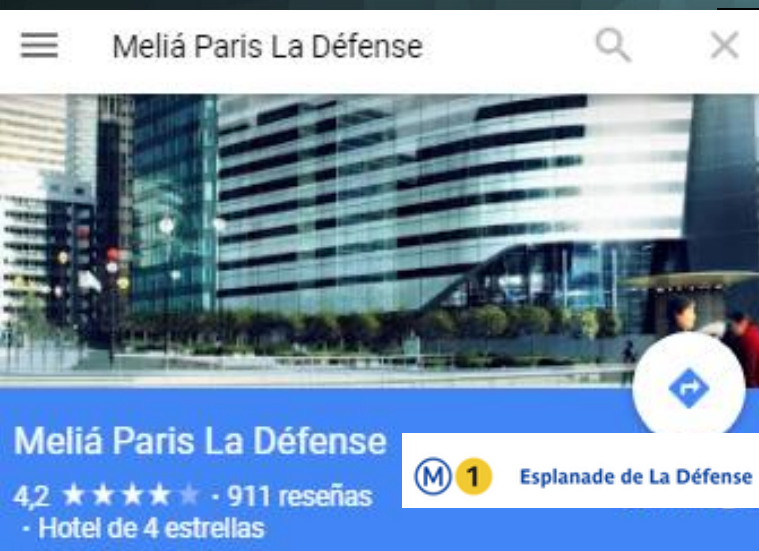
Lieu spécialisé dans les conventions, avec une capacité pour accueillir les entreprises comme les candidats présents lors de la journée.

Cet hôtel emblématique est situé dans l'épicentre du centre financier de la capitale française (La Défense).

Sa renommée, sa localisation et ses différents accès comme ses transports en commun, font de cet endroit un emplacement stratégique pour l'événement.



MELIÀ LA DÉFENSE PARIS



TYPE DE STAND

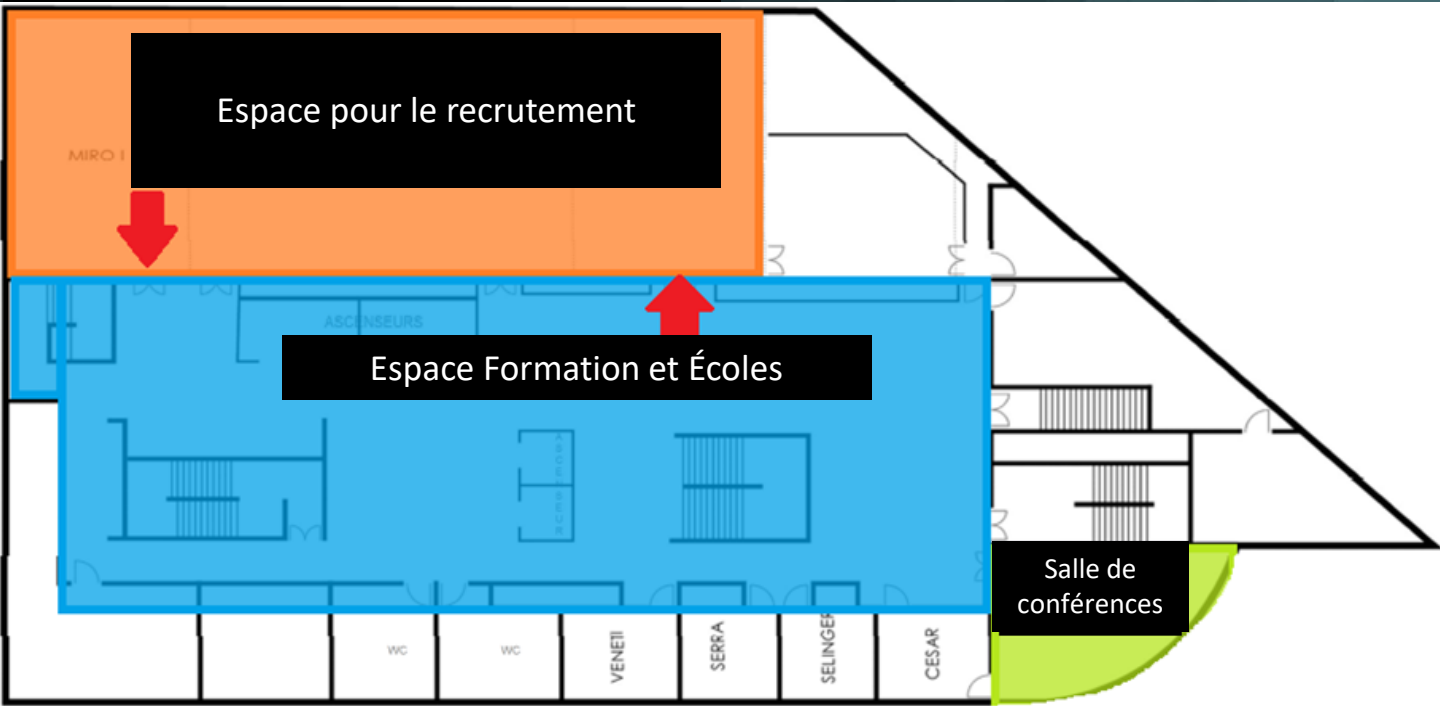
Le stand est composé d'une table et de deux chaises pour les recruteurs et deux chaises pour les candidats.

La capacité du stand est adaptée à trois personnes (possibilité de dispositions de visuels ou roll-ups sur celui-ci).

Il dispose d'un accès Internet pour tous les participants et d'une prise électrique.



DISPOSITION DU SALON





REALISEZ UNE CONFÉRENCE

Lors du Salon, les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, peuvent donner des conférences ou des ateliers dans les salles habilitées pour cela.

* Conditions de participation dans le dossier d'inscription

SPONSORISEZ UNE DES SALLES

Vous avez la possibilité d'attribuer le nom de votre entreprise à une des salles (comme la salle de conférences) et gagner en visibilité pour votre entité.

Augmenter l'image de marque de votre entreprise :

- **Avant l'événement**, via l'ensemble de nos supports de communication utilisés pour promouvoir le salon, la publicité sur les réseaux sociaux, au sein de la presse spécialisée, pour les flyers, les posters, les présentations.
- **Pendant**, par le biais de la communication des salons, des apparitions du logo dans les autres éléments de communication présents lors de son déroulement.
- **Après**, à travers toute communication postérieure, reporting, photos du salon, vidéo corporate.



Paris - Lundi 19 novembre 2018 - Dossier de participation

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
N° SIRET : _____
Site WEB : _____ Email de contact : _____

INFORMATIONS SUR LES INTERLOCUTEURS

INFORMATIONS DES PARTICIPANTS AU SALON

Prénoms : _____ / _____ / _____
Nom : _____ / _____ / _____
Email de contact : _____
Téléphone, ligne directe : _____
Poste de travail : _____ / _____ / _____

PARTICIPATION

1. CHOISISSEZ LA RAISON DE VOTRE PARTICIPATION AU SALON

- Emploi - Recherche de candidat
- Emploi - Créer un réseau et une base de données avec des candidats
- Formation
- Conseils / Services
- Autre, précisez : _____

2. CHOISISSEZ LES OPTIONS

CONCEPT

PRIX UNITAIRE HT

TOTAL HT

<input type="checkbox"/> STAND - Espace pour le recrutement	950€	€
<input type="checkbox"/> STAND - Espace Formation et Ecoles	750€	€
<input type="checkbox"/> STAND - MEMBRES COCEF	750€	€
<input type="checkbox"/> CONFÉRENCE	500€	€
<input type="checkbox"/> SPONSORISER UN SALON	2 000€	€

* *Date, Signature ou Tampon :*

TOTAL HT

----- €

* *Merci d'avance de retourner signé et paraphé les confitions générales de vente, ci-jointe pour toute participation définitive.*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Définitions

• "Forum" désigne le Forum pour l'emploi de jeunes hispanisants, destiné au recrutement et plus généralement la reconversion et le reclassement de personnes âgées de moins de 35 ans parlant l'espagnol, soit comme langue maternelle, soit comme langue secondaire.

Il a aussi pour objet de promouvoir l'espagnol des affaires comme outil d'échange et de communication dans la vie professionnelle.

Le Forum est destiné à toute personne parlant l'espagnol comme langue de travail, sans condition d'âge, de sexe ou de nationalité.

L'âge de 35 ans n'est pas une condition d'accès au Forum, ni une condition de recrutement, mais une indication de l'expérience professionnelle maximale acquise par les personnes à qui le Forum est destiné, soit une moyenne de 10 ou 12 ans d'expérience professionnelle en France ou à l'étranger.

- "Organisateur" désigne la personne morale assumant l'organisation matérielle du Forum et effectuant les Prestations de Services, en l'espèce, la Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France.
- "Stand" désigne l'espace loué par la personne morale à l'intérieur du Forum et le cas échéant, le mobilier, panneaux de signalisations, enseignes et tout autre équipement spécifié sur le Dossier d'inscription,
- "Exposant" désigne la personne morale louant le Stand, ayant signé le Dossier d'inscription avec l'Organisateur,
- "Prestations de Services" désigne tout service fourni par l'Organisateur à l'Exposant ou au Client, à l'occasion du Forum, autre que la location d'un Stand et des accessoires et équipements sur le Stand, tels que notamment l'organisation de conférences, insertions publicitaires dans les supports papier ou en ligne ou sur le Forum,
- "Client" désigne le professionnel, personne physique ou personne morale, autre que l'Exposant, souscrivant des Prestations de Services. La même personne peut être à la fois pour le Forum, Exposant et Client,
- "Dossier d'inscription" désigne la fiche de renseignements et le bon de commande.

2 - Inscriptions

L'inscription de l'Exposant, donnant droit à l'accès au Forum et à la location d'un stand, ainsi que celle du Client pour la réservation des Prestations de Services, se fait par la signature du Dossier d'inscription complet et par le paiement des sommes correspondantes.

L'inscription ne sera enregistrée qu'après réception de l'acompte demandé et dans la limite des places disponibles et ne sera définitive qu'après paiement de l'intégralité de la facture correspondante au Stand ou aux Prestations de Services.

Outre l'identité complète de l'Exposant, le Dossier d'inscription comprend la surface louée pour le stand, ainsi que le mobilier, matériel et équipement commandés avec le prix correspondant et les Services souscrits.

•Seuls les Dossiers d'Inscription entièrement remplis et dûment signés, munis du cachet de l'entreprise seront pris en considération.

Le signataire devra mentionner son nom, son prénom et sa qualité. Le dossier d'Inscription doit être adressé et paraphé sur chaque page des conditions générales de vente pour enfin être retourné par courrier ou email à : info@empleofrancia.com

3 - Attribution des stands/insertions publicitaires

L'attribution du Stand et les insertions publicitaires dans le Forum seront faites librement par l'Organisateur, pour une meilleure organisation et optimisation de l'espace.

Aucune garantie n'est donnée par l'Organisateur sur les demandes des Exposants portant sur l'emplacement du Stand et aucune réclamation ou demande ne pourra être fondée sur l'emplacement attribué à l'Exposant sur le Forum, soit pour le Stand, soit pour les insertions publicitaires.

4 - Fiche technique

Toutes les informations pratiques (horaire, lieu, plan d'accès...) ainsi que l'implantation du Stand seront communiqués à l'Exposant par courriel, au moins 72 heures avant le jour du Forum.

5 - Prix

Le prix est celui spécifié sur le Dossier d'Inscription de l'Organisateur. Il est établi hors taxes, net et sans escompte ; le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date à laquelle le paiement du Prix doit intervenir.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6 - Conditions de facturation, délais et modalités de paiement

Les factures sont payables comptant à réception, par chèque ou par virement.

Toutes les prestations liées au Forum, notamment celles correspondant à la location du Stand et des accessoires, ainsi que les autres prestations de services, notamment de publicité, seront obligatoirement et intégralement payées avant l'ouverture du Forum.

Le paiement d'un acompte sera demandé à la signature du Dossier d'Inscription.

Le solde devra être réglé au plus tard trois semaines avant le début du Forum.

Faute de paiement aux dates convenues, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le Dossier d'Inscription et de réaffecter la surface non soldée, sans faire de relance ou adresser mise en demeure de paiement à l'Exposant ou Client. L'Organisateur conservera alors l'acompte payé.

L'accès au Forum et au Stand sera refusé à tout Exposant ou Client n'ayant pas intégralement payé les factures dues.

Conformément à l'article L.441.6 du code de commerce, des pénalités de retard seront appliquées, exigibles et redevables sans qu'un rappel soit nécessaire, en cas de paiement après la date limite.

Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Tous les frais de recouvrement seront à la charge du débiteur, comprenant :

- une indemnité forfaitaire de 40 €,
- une indemnisation complémentaire sur justification, de nos frais de recouvrement dépassant l'indemnité forfaitaire.

7 - Clause Pénale

En cas de retard de paiement, une pénalité sera facturée à l'Exposant ou Client et due par eux de plein droit, pour un montant correspondant à une majoration de 20% du montant des sommes dues, avec un montant minimum de 50 €.

8 - Conditions de publication

Les clichés, documents techniques, encarts publicitaires, destinés à être publiés sur tout support, devront être de qualité suffisante et conforme aux spécifications techniques des supports.

Ils seront remis libres de droit envers les tiers.

L'Exposant et le Client garantissent l'Organisateur contre toute demande, réclamation ou action de toute personne ayant pour fondement direct ou indirect les clichés, documents techniques, encarts et tout document remis aux fins de publication sur tout support pendant ou à l'occasion du Forum.

Le défaut ou le retard de remise des éléments techniques entraînera l'annulation de l'ordre de publication. L'intégralité du prix de l'espace publicitaire considéré sera néanmoins facturée au Client.

9 - Conditions et délais d'exécution

En cas de réception d'un Dossier d'Inscription à moins de 20 jours ouvrés de la tenue du Forum, l'Organisateur ne garantit pas à l'Exposant et au Client sa présence dans le guide du candidat.

En cas de réception d'un Dossier d'Inscription à moins de 10 jours ouvrés de la tenue du Forum, l'Organisateur ne garantit pas à l'Exposant et au Client la fourniture des éléments suivants : enseigne, fiches de postes, badges.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

10 - Conditions d'annulation

Sous réserve de ce qui suit, toute annulation de commande devra être envoyée par courrier recommandé pour être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Exposant ou le Client, plus de quatre mois avant le début du Forum, l'Organisateur établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'Exposant ou du Client, le solde sera conservé par l'Organisateur, au titre des frais déjà engagés.

En cas d'annulation entre quatre mois et deux mois avant le début du Forum, l'acompte versé et facturé restera acquis à l'Organisateur.

Moins de deux mois avant le début du Forum : la totalité du paiement et des sommes restant à payer, y compris le montant des commandes supplémentaires, restera acquis à l'Organisateur et fera l'objet le cas échéant d'une facture qui sera adressée à l'Exposant à l'issue du Forum, déduction faite de la facture d'acompte.

Les frais de dossier restent dus et ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas d'annulation de la part de l'Exposant ou du Client.

En cas d'une non-participation au Forum, pour une cause quelconque, sans annulation valable, les sommes versées et/ou restant dues sont acquises à l'Organisateur même en cas de relocation de stand et ce à titre de réparation des frais engagés par l'Organisateur.

Il appartient à cet égard à l'Exposant de prendre toutes les mesures pour être présent au Forum.

L'impossibilité de réserver une place dans un avion ou une chambre dans un hôtel, même en cas de grève ou d'événements météorologiques imprévu, ne pourra ainsi être considérée comme un cas de force majeure susceptible de libérer l'Exposant de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'Organisateur.

En cas d'annulation par l'Organisateur :

Postérieurement à la diffusion des Dossiers d'Inscription et quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le Forum prévu lorsque son organisation est devenue impossible.

Dans ce cas, les acomptes versés par les Exposants et Clients seront intégralement restitués par l'Organisateur, à l'exclusion de toute indemnité, somme ou dommages intérêts supplémentaires.

11 – Déroulement du Forum

11.1. L'Exposant s'engage à respecter l'objet du Forum, sans se livrer à des actes de manifestation politique pendant le Forum et à ne rien faire qui puisse troubler le bon déroulement du Forum et la tranquillité des autres Exposants et visiteurs.

L'Exposant ne pourra installer sur le Stand aucun matériel ou équipement pouvant générer des nuisances quelconques, notamment aux visiteurs et aux autres Exposants.

Il devra veiller à ne pas gêner, entraver ou faire obstacle à la libre circulation entre les allées autour de son Stand.

Sous réserve d'autres Prestations de Services, la participation de l'Exposant au Forum est limitée à son Stand.

Tout affichage en dehors de son Stand, toute distribution de prospectus ou de documents en dehors de son Stand est interdite.

En cas de violation de ces règles par l'Exposant ou toute personne liée (personnel, sous-traitant...), l'Organisateur pourra procéder à l'expulsion du Forum de l'Exposant et des personnes concernées, sans restitution des sommes payées, ni renonciation à celles restant dues.

11.2. La participation au Forum, vaut acceptation expresse par les Exposants, leur personnel, leur contractant et sous-traitant, pour la prise de vue de leur image au cours du Forum et la publication de leur image, nom et prénom sur tout support lié au Forum.

12 - Cas de force majeure

Les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de l'Organisateur et entravant le Forum et les Prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation applicable au Forum et aux Prestations, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, suspendent de plein droit les obligations de l'Organisateur relatives à ces conditions générales de vente et dégagent alors l'Organisateur de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

13 - Sécurité

D'une façon générale, les clients sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture. Chaque Exposant pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis. Si l'Exposant n'est pas présent pour les recevoir, l'Organisateur pourra les faire entreposer, débiller, ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls de l'Exposant.

L'Exposant est responsable tant du matériel qu'il expose que de celui qu'il a loué et qui figure sur son Stand.

En cas de dégradation volontaire du matériel, constatée avant la fin de la manifestation, l'Exposant s'engage à rembourser les frais de réparation ou de rachat à l'Organisateur.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel qui ne serait pas enlevé par l'Exposant à l'heure de fin du Forum.

14 - Confidentialité

Toutes les photographies, dessins, études et documents écrits, fournis par l'Organisateur restent sa propriété et sont strictement confidentiels.

15 - Responsabilité

15.1. Il appartient à chaque Exposant de souscrire toutes les assurances et garanties nécessaires contre le vol et la responsabilité civile pour les dégâts subis ou causés à des tiers pendant le Forum, y compris à des visiteurs ou d'autres exposants du Forum.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable des vols et des dommages subis par l'Exposant lors du Forum.

Chaque Exposant assure la surveillance de son Stand et plus généralement du matériel et équipement et des biens appartenant à son personnel.

Si un accident quelconque survenait sur un ou plusieurs Stands (notamment incendie, explosion, dégâts des eaux), susceptible d'entraîner leur fermeture, les Exposants ne disposeraient d'aucun recours contre l'Organisateur, notamment en ce qui concerne les demandes en dédommagements pour perte de recette, préjudice commercial, etc.

D'une façon générale, l'Organisateur décline sa responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement du Forum et provoquant un préjudice quelconque aux Exposants.

La souscription d'une assurance rapatriement et prévoyance pour le personnel envoyé sur le Forum par l'entreprise, est fortement recommandée

15.2. L'Organisateur décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'Exposant par d'autres fournisseurs, notamment pour le transport, l'hébergement ou la restauration du personnel.

16 - Application et opposabilité des présentes conditions de vente

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable à l'Organisateur sauf acceptation expresse de sa part.

En signant le Dossier d'Inscription émis par l'Organisateur, l'Exposant et le Client reconnaissent chacun :

- Accepter sans réserve les présentes Conditions générales,
- Accepter que les conditions générales constituent le contrat liant les parties.

Aucune condition particulière ou un quelconque autre document ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir contre les conditions générales.

Toute condition contraire opposée par l'Exposant sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur.

Le fait que l'Organisateur ne se prévale pas à un moment donné des présentes conditions générales, ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17 - Attribution de juridiction

Toute contestation, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Paris.

Cependant, avant toute saisine des Tribunaux, les parties s'obligent, sous peine d'irrecevabilité de leur action, à soumettre leur différend à la procédure de médiation prévue par le règlement du Centre de médiation du CMAP. La mission du médiateur ne devra pas excéder 2 mois à compter de sa désignation.

18 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune, en leur siège social respectif.